

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille neuf, et le 16 novembre 2009 à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 12/10//2009,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel
MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle
JAVAU, M. Laurent BOSSÉ, M. David ARCHAMBAULT, M. Jean-Daniel
BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danièle
ROUSSEAU, M. Georges COLLIN, Mme Michelle BENAZET.

Absents excusés : Mme Cécile EVANO

Absent : néant

A été élu secrétaire : M. Philippe VERNIER.

RÉVISION DE LOYER DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du
départ des locataires actuels du logement communal au dessus du bureau de
La Poste, et indique que le montant du loyer mensuel est actuellement de
310,89 € par mois. Il propose sa révision si le Conseil Municipal le juge
nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant du
loyer de ce logement à 330 € par mois à compter du 1^{er} décembre 2009.

SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE EN 2010

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la
demande de subvention formulée par l'équipe d'enseignants de Saché qui
souhaite organiser un voyage scolaire pour tous les élèves de l'école primaire
et maternelle au cours de l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à inscrire au
budget primitif de 2010 l'octroi d'une aide financière d'au moins 10 € par
élève soit 1310 € sachant que cette aide pourra être revue à la hausse si
nécessaire.

**MONTANT DE LA LOCATION DE LA SALLE H. DE BALZAC A
L'ASSOCIATION OXYLINE**

Après avoir exposé la requête de l'association Oxyline sur la
réservation de la salle H. de Balzac, M. le Maire propose aux membres du
Conseil Municipal d'appliquer le tarif réservé aux habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la
proposition faite par M. le Maire.

PROJET D'AMÉNAGEMENT JARDIN PUBLIC

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménagement du jardin public tel que présenté par M. le Maire, qui consiste à réaliser une aire de jeux pour les enfants et un parc paysager, à proximité du mini-stade réalisé en 2009, en aménageant des parcelles qui appartiennent déjà à la commune qui sont situées en centre bourg proches des écoles, de la Mairie et de la salle des fêtes ;

- charge M. le Maire d'inscrire au budget primitif 2010 les dépenses de ce projet qui se décompose :

- frais d'études	4 100.00 € HT	(soit 4 908.60 € TTC)
- Relevé Topographique	750.00 € HT	(soit 897.00 € TTC)
- Travaux d'aménagement	58 793.39 € HT	(soit 70 316.89 € TTC)

Soit un total de 63 643.39 € HT (soit 76 117.49 € TTC)

- charge M. le Maire de déposer des dossiers de demande d'aides financières auprès de la Préfecture d'Indre et Loire au titre de la D.G.E. 2010 et auprès de la Région au titre des aménagements « Cœurs de Villages ».

MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LE RECENSEMENT AGRICOLE 2010

M. le Maire fait part qu'un recensement de l'agriculture se déroulera du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011 et qu'à la demande de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Centre, il faut constituer une commission communale consultative.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal nomme M. Georges COLLIN, M. Jean-Daniel BENAZET et M. Théodore HUPKA comme membre de cette commission représentant le Conseil Municipal, et propose M. Laurent PERDAEMS comme membre exploitant.

ANTENNE TNT RUE DES PEUPLIERS

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération prise le 19 octobre 2009 et donne le résultat du sondage effectué auprès de la population demeurant rue des peupliers à Saché :

Sur 15 foyers concernés, 14 ont répondu, dont 12 favorablement et 2 contre.

Sur les 12 qui ont répondu favorablement, 9 ont choisis l'entreprise ADIELEC dont le devis s'élève à 826,44 € TTC, 1 a choisi l'entreprise GIGA et 2 ont répondu qu'ils n'avaient pas d'opinion.

Après en avoir délibéré, et suite à ce sondage, le Conseil Municipal, se substitue aux habitants de la rue des peupliers et confie à l'entreprise ADIELEC l'installation de la TNT sur le mat collectif et charge M. le Maire de recouvrir l'intégralité des frais correspondant auprès des habitants concernés.

DECISION MODIFICATIVES N° 4

Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Entretien de voies et reseaux	12 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 500.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		1 500.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 500.00 €
D6574 : Subv. Fonct. Person. Droit privé		11 000.00 €
TOTAL D 011 : Autres charges gestion courante		11 000.00 €

INDEMNITÉS DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2008, par laquelle il a été institué le régime indemnitaire du personnel communal et souhaite apporter des modifications sur celui-ci et propose :

Cadre d'emploi	Grade	Indemnité	Coefficient
A	Secrétaire de Mairie	IFTS	1
C	Adjoint Administratif de 2ème classe à 17.5/35e	IAT	1
C	Adjoint Technique Principal 1ère classe 7e échelon	IAT	2
C	Agent Technique de 2ème classe à 32/35e	IAT	1
C	Agent Technique de 2ème classe à temps plein	IAT	1
C	ATSEM 1ère classe	IAT	1
	Contractuel fonction ATSEM à 29.17/35e	IAT	1
	Contractuel fonction ATSEM à 29.17/35e	IAT	1

Et propose de créer à compter du 1^{er} janvier 2010 une indemnité représentative de sujétions spéciales (première part) pour le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe 7^e échelon qui lui sera répartie en douzième chaque mois.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Olivier BOUISSOU

